



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle  
Section de la Charente**

Maison des syndicats, 10 rue de Chicoutimi 16000 Angoulême  
Tel : 06 32 63 85 28 Mail : fnecfp.fo16@gmail.com

---

**Compte-rendu de l'audience de la FNEC-FP FO de Charente  
auprès de Mme la DASEN le 6 mai 2020  
dans le cadre du préavis de grève déposé à partir du 11 mai**

Présents pour l'administration : Mme la DASEN, M. le Secrétaire général

Délégation FNEC-FP FO 16 : Elaine Sanchis, SD FNEC 16, Olivier Brunaud, SD SNFOLC 16, Nelly Niaux, SD SNUDI FO 16

Nous remercions Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de Charente de nous accorder cette audience dans le cadre de la négociation suite au préavis de grève que la FNEC-FP FO de Charente a déposé le 4 mai.

La FNEC-FP FO, avec sa fédération nationale, considère, compte tenu des éléments énoncés par le Premier Ministre à l'assemblée le mardi 28 avril, et considérant notamment que son affirmation « *la décruce est engagée* » est contredite par les données statistiques issues d'une part de l'ARS (+ 11 décès dans la région Nouvelle-aquitaine) le jour même de son allocution, et d'autre part du Directeur général de la Santé, le Pr. Salomon, qui montrent une évolution sans « *décruce* » du nombre de décès au plan national, que les conditions sanitaires et de sécurité, tant pour les personnels que pour les usagers du service public d'éducation ne sont pas réunies.

Voici ci-dessous les réponses de Mme la DASEN aux revendications de la FNEC-FP FO :

x s'agissant du respect du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique et prend acte en particulier de votre refus de prendre les dispositions prévues dans l'article 5-7 suite aux deux procédures d'alerte relatives à la présence d'amiante à l'état dégradé dans les collèges F. Gaillard de Cognac et M. Genevoix de Châteauneuf : **des prélèvements ont été effectués au collège Gaillard et ceux-ci ne sont pas révélateurs d'un DGI. L'enquête conjointe n'a pu être déclenchée en raison des vacances de février et du confinement qui a suivi la semaine de la rentrée. Ces enquêtes pourront avoir lieu quand les conditions sanitaires le permettront.**

x concernant la convocation d'un CHSCT départemental sur la question de la reprise avant le 11 mai 2020 : **cette revendication a été entendue puisqu'un CHSCT D se tiendra le 7 mai**

x s'agissant du dépistage systématique des personnels et des élèves préalablement à toute reprise du travail : **il n'y a aucune consigne au ni au niveau national, ni au niveau académique quant à un dépistage systématique des élèves et des personnels**

x concernant la remise à chaque agent de masques FFP 2 en quantité suffisante et préalablement à toute reprise du travail : **ce ne seront pas des masques FFP2 mais des masques chirurgicaux « grand public » qui seront livrés avant le 11 mai dans les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré et dans les collèges**

x s'agissant du recrutement de médecins de prévention en nombre réglementaire : **cela entraîne évidemment une situation très problématique. Les postes existent, cependant il n'y a aucun candidat car la grille de rémunération et les conditions de travail des médecins de prévention ne sont pas attractives**

x concernant le respect des obligations réglementaires de service, des statuts particuliers et des missions des personnels avant et après la reprise : **il ne sera pas demandé aux personnels qui travaillent à temps plein en présentiel d'effectuer un travail en distanciel, il n'est pas question d'attenter aux ORS, aux missions ni aux statuts des personnels**

x s'agissant de la remise du matériel et des moyens nécessaires en cas de télétravail : **Mme la DASEN prend acte de notre demande de disposer, en outre, de matériel informatique et d'une ligne téléphonique afin de pouvoir contacter des familles dans le respect de la vie privée, mais ne peut engager de crédits à cette fin**

x concernant le respect des congés des personnels, notamment des AED et des AESH : **il n'est en aucun cas question de remettre en cause les congés, même si effectivement certaines réunions ont dû se tenir en urgence durant les vacances d'avril. Mme la DASEN salue le travail consciencieux de tous les personnels durant la période de confinement**

x s'agissant du paiement des jours de grève et de l'équité de traitement des fonctionnaires : **c'est une revendication qui avait déjà été faite à l'attention de Mme la Rectrice et de Mme la Préfète de Charente. Le service des payes peut être dans l'incapacité de prélever tous les fonctionnaires au même moment mais ceux-ci seront traités avec équité puisque tous leurs jours de grève seront retirés**

x concernant le retrait des lois Blanquer, Darmanin-Dussopt sur la fonction publique, de la réforme des retraites et le maintien du Code des

pensions civiles et militaires : **Mme la DASEN fera remonter notre revendication au niveau académique et ministériel**

x s'agissant du maintien du Code de la Sécurité Sociale : **il n'y a aucune remise en cause de la Sécurité Sociale actuellement, mais Mme la DASEN fera remonter notre revendication.**